

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAUGINES**

42/2024

Objet : Contribution de la commune au dispositif Fonds de Solidarité pour le Logement

SEANCE VENDREDI 18 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre

Le 18 octobre à 19 heures

Se sont réunis les membres du conseil municipal, en session ordinaire du mois d'octobre sous la présidence de madame Frédérique Angeletti, maire,

Sur la convocation qui leur a été adressée par elle le 10 octobre 2024 par courrier électronique

Étaient présents : Pierre ALAMELLE, Frédérique ANGELETTI, Philippe AUPHAN, Gérard BLANC, Hélène CHAULLIER, Jacques LAURELUT, Corinne LE BRUN FREDDI, Bruno MAURIZOT, Serge NARDIN, David PACIOTTI, Nadia PELLEGRIN, Jean Jacques SEUTIN, Christelle THIEBAULT

Absents excusés : Charles-Denis LEVY-SOUSSAN pouvoir à Jacques LAURELUT

Absents : Amandine HEBREARD

Pierre ALAMELLE a été désigné(e) comme secrétaire de séance

Vu l'avis favorable de la commission finances,

Madame le Maire rappelle que le dispositif Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) est un outil du plan départemental d'actions pour le logement.

Ce dispositif met en place, sous certaines conditions, des aides financières pour le règlement des frais liés à l'accès à un nouveau logement, le règlement de dettes locatives, les factures d'eau, d'énergie...

Il finance également des mesures d'accompagnement social lié au logement et des actions spécifiques favorisant l'accès ou le maintien dans le logement.

Le FSL est abondé par le Département, l'Etat, la CAF, la MSA, EDF, ENGIE, les bailleurs sociaux, les communes et les intercommunalités.

Le montant des participations est calculé par type d'aide et rapporté au nombre d'habitants

Pour Vaugines, la participation s'élèverait à **244€** répartie de la façon suivante :

- Logement : 0.1068€
- Energie : 0.1602€
- Eau : 0.1602€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide de :

- **NE PAS ADHERER** au dispositif Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Le Secrétaire de Séance,



Madame le Maire,
Frédérique ANGELETTI

